

Rapport sur les pratiques d'inscription équitables 2022

Le présent Rapport sur les pratiques d'inscription équitables a été élaboré conformément :

- à l'article 20 et le paragraphe 23 (1) de la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire* (LAEPR) figurant à l'annexe 1 de cette Loi;
- au Code des professions de la santé figurant à l'annexe 2 de la *Loi sur les professions de la santé réglementées* (LPSR), paragraphes 22.7 (1) et 22.9 (1), pour les ordres régissant les professions de la santé.

Le présent rapport a pour objectif de :

- collecter des données et informations sur les organismes de réglementation;
- comprendre comment chaque organisme a adopté des pratiques d'inscription équitables au cours de la période faisant l'objet du rapport;
- permettre de surveiller la conformité.

Cette surveillance requiert, entre autres, les fonctions et activités suivantes :

- Suivi
- Évaluation
- Prévention et/ou mise en application
- Éducation et promotion
- Rapports sur les progrès effectués

Veillez noter que le format et le contenu des futurs rapports sur les pratiques d'inscription équitables changeront probablement au fur et à mesure que nous migrerons vers un portail et une solution de base de données permanents, et que les changements apportés à la LAEPR concernant les délais d'inscription et autres modifications seront définitifs.

La première moitié du présent rapport vise à recueillir des informations qualitatives mettant en évidence les améliorations apportées par un organisme de réglementation en matière de pratiques d'inscription équitables d'une année sur l'autre.

La seconde moitié vise à recueillir des données quantitatives dans le but de discerner les changements et les tendances statistiques relatives aux membres de l'organisme, aux volumes de demandes, aux résultats en matière de délivrance de permis/certification et aux appels d'une année à l'autre.

1. Veuillez indiquer le nom de votre organisme et la personne à contacter si un suivi s'avère nécessaire.

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance
Beth Deazeley, registrateur
bethd@ordre-epe.ca

Section qualitative

Section 1

Veillez indiquer, en cliquant sur chacune des cases appropriées ci-dessous, si, au cours de la période de référence (du 1er janvier au 31 décembre 2022), votre organisme a apporté des changements pouvant influencer sur vos processus d'inscription dans les domaines suivants :

1. Exigences d'inscription définies par la loi, les règlements administratifs ou les politiques.

Oui

Non

Description du changement ou de l'amélioration pouvant influencer sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitables :

Modifications de la *Politique relative à la maîtrise de la langue* :

- En avril 2022, le conseil de l'Ordre a approuvé des modifications à la *Politique relative à la maîtrise des langues* consistant à ajouter deux tests de langue anglaise et deux tests de langue française supplémentaires, et a approuvé des changements relatifs aux délais de validité pour l'acceptation des résultats des tests.
- L'Ordre accepte maintenant les résultats de tests ne datant pas de plus de deux ans à compter de la date de soumission de la demande. Auparavant, l'Ordre n'acceptait que les tests ne datant pas de plus de deux ans à compter de la date du test.
- L'Ordre accepte désormais les sept tests suivants :
 - *International English Language Testing System (IELTS) Academic and General*
 - *Internet-based Test of English as a Foreign Language (IBT TOEFL)*
 - *Canadian English Language Proficiency Index Program (CELP)*
 - Test d'Évaluation de Français (TEF) et TEF-Canada
 - Diplôme d'Études en Langue Française (DELF)
 - Diplôme Approfondi de Langue Française (DALF)
 - Test de Connaissance de Français (TCF)
- La reconnaissance de tests supplémentaires permet à l'Ordre de se conformer aux exigences de la LAEPR et d'accepter les mêmes tests linguistiques que ceux acceptés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada aux fins de l'immigration.
- Cette modification offre aux demandeurs un plus grand choix et une plus grande flexibilité, tout en réduisant la nécessité pour eux de passer plusieurs tests pour différents organismes.

Modifications à la *Politique d'évaluation individuelle des diplômes et de la formation* :

- En avril 2022, le conseil de l'Ordre a approuvé des modifications à la *Politique d'évaluation individuelle des diplômes et de la formation* afin de la mettre à jour en fonction des normes de programme actuelles utilisées par le ministère des Collèges et Universités. Les modifications apportées à la politique clarifient davantage les étapes de prise de décision, ce qui permet d'accroître la transparence pour le demandeur concernant les documents justificatifs, une plus grande efficacité et un meilleur respect des délais dans le processus de demande.

Modifications apportées à la *Politique relative à l'examen de documents de remplacement* :

- En avril 2022, le conseil de l'Ordre a approuvé des modifications élargissant le champ d'application de la politique afin de permettre la prise en compte d'autres documents que

les relevés de notes officiels des établissements d'enseignement, y compris les déclarations sous serment de tierces parties dignes de confiance. Ces modifications offrent un plus grand choix aux demandeurs qui ne sont pas en mesure d'obtenir un relevé de notes officiel. En outre, elles reflètent l'engagement de l'Ordre envers l'antiracisme.

- La politique a également été révisée pour plus de clarté et un langage simple.

2. Évaluation des titres et compétences

Oui

Non

Description du changement ou de l'amélioration pouvant influencer sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitables :

En ce qui concerne les changements apportés à l'évaluation des qualifications, veuillez consulter la réponse à la question 2.

3. Délais relatifs à l'inscription, aux décisions ou réponses

Oui

Non

Description du changement ou de l'amélioration pouvant influencer sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitables :

4. Droits d'inscription et frais d'évaluation

Oui

Non

Description du changement ou de l'amélioration pouvant influencer sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitables :

5. Ressources offertes aux demandeurs

Oui

Non

Description du changement ou de l'amélioration pouvant influencer sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitables :

Les changements suivants ont été apportés au site Web de l'Ordre, y compris à la section conçue pour les demandeurs :

- Les FAQ et les guides sur le processus d'inscription ont été révisés pour tenir compte des tests de langue supplémentaires et fournir des conseils supplémentaires aux demandeurs sur les normes du programme révisées. La clarté des informations fournies aux demandeurs leur permet de mieux comprendre les options qui leur sont offertes.

Programme de mentorat pour entrer en exercice :

- Ce programme permet aux demandeurs ayant des problèmes susceptibles d'influencer leur capacité à exercer de s'inscrire à l'Ordre en vertu de conditions et restrictions exigeant qu'ils participent à des séances de mentorat auprès d'un(e) membre de l'Ordre pendant une période déterminée. Le ou la mentor(e) doit être un(e) membre en règle approuvé(e) par le registrateur. Cette mesure permet aux demandeurs qui auraient pu

se voir refuser l'inscription pour des raisons de faute professionnelle, de s'inscrire, tout en protégeant l'intérêt public.

6. Changements apportés au processus d'examen interne ou d'appel

Oui

Non

Description du changement ou de l'amélioration pouvant influencer sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitables :

7. Accès des demandeurs à leurs dossiers

Oui

Non

Description du changement ou de l'amélioration pouvant influencer sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitables :

8. Accords de reconnaissance mutuels

Oui

Non

Description du changement ou de l'amélioration pouvant influencer sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitables :

9. Formations et ressources sur l'inscription destinées au personnel

Oui

Non

Description du changement ou de l'amélioration pouvant influencer sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitables :

Séances de formation offertes aux membres du conseil :

- Réglementation dans l'intérêt public : évolution du rôle des organismes de réglementation professionnelle
- Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada pour les familles de l'Ontario
- Gouvernance inclusive
- Planification stratégique
- Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)
- Sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail

Séances de formation offertes au comité des inscriptions et au comité d'appel des inscriptions :

- Principes et pratiques d'inscription équitables
- Politiques de l'Ordre
- Formation à l'antiracisme
- Initiative relative à l'entrée en exercice
- Structures d'adhésion dans le secteur de la réglementation
- Mobilité de la main-d'œuvre
- Conflits d'intérêts et préjugés
- Processus d'élaboration de politiques

- Boîte à outils pour l'analyse et la prise de décision en matière de droits de l'homme et d'équité – offerte par All Things Equitable Inc.
- Étude de cas sur les exigences d'inscription : décision juridique concernant l'exigence d'un test de mathématiques pour l'inscription d'un enseignant
- Services de garde sécuritaires pour tous : Étude de cas sur la main-d'œuvre au R.-U
- Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)
- Sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail

Séances de formation offertes au personnel :

- Leçons de leadership dans l'histoire des Noirs canadiens
- Voir tout le monde : Données sur la diversité des genres – fournies par Statistiques Canada
- Écriture concise – fournie par SOAR
- Formation Excel pour le personnel de l'inscription
- Envisager le langage inclusif
- ZenDesk : regroupement des tickets
- Introduction à VoIP
- S'épanouir au travail : la santé mentale à l'honneur
- Réflexions sur la réconciliation, l'épuisement professionnel et la guérison à l'aide de l'art réflexif, de la narration et de valeurs directrices.
- Principes de diversité, d'équité et d'inclusion dans les pratiques d'inscription équitables.
- Changements dans les politiques de l'Ordre
- Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)
- Sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail

Ces formations permettent à l'Ordre :

- de continuer d'offrir aux demandeurs des pratiques d'inscription transparentes, objectives, impartiales et équitables dans le cadre de son mandat de protection de l'intérêt public;
- d'assurer des interactions équitables et impartiales avec les demandeurs, grâce à l'engagement du personnel envers la lutte contre le racisme et les préjugés;
- de se tenir au courant des changements apportés dans le domaine réglementaire en tirant parti des connaissances et des possibilités offertes pour continuer à inspirer la confiance du public à l'égard de l'Ordre.

10. Relations avec le(s) prestataires de service tiers

Oui

Non

Description du changement ou de l'amélioration pouvant influencer sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitables :

11. Approbation des programmes d'études

Oui

Non

Description du changement ou de l'amélioration pouvant influencer sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitables :

Ré-accréditation (ré-approbation) du programme *Bachelor of Early Learning Program Development* offert par le Collège Conestoga de technologie et d'enseignement supérieur :

- En vertu de la *Politique d'approbation des programmes d'études*, l'Ordre a le pouvoir d'approuver les programmes d'études postsecondaires qui répondent aux exigences d'inscription en matière de diplômes et de formation. L'Ordre a procédé à une évaluation et a réapprouvé le programme de *Bachelor of Early Learning Program Development* offert par le Collège Conestoga. Les diplômés de ce programme sont réputés satisfaire automatiquement aux exigences d'inscription en matière de diplômes et de formation sans qu'il soit nécessaire de procéder à une évaluation supplémentaire de leurs qualifications.

12. Améliorations technologiques ou numériques

Oui

Non

Description du changement ou de l'amélioration pouvant influencer sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitables :

Améliorations du système intégré de gestion de l'information de l'Ordre (iMIS) :

- À l'automne 2022, l'Ordre a commencé à apporter d'importantes améliorations à iMIS, son système de soumission des demandes en ligne, et ce, afin d'assurer la conformité aux exigences législatives de déclaration prévues par la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire (LAEPR)*, qui entrera en vigueur en mars et en juillet 2023. Les changements administratifs requis ont eu des répercussions financières majeures pour l'Ordre. Étant donné que l'Ordre est uniquement financé par les cotisations des demandeurs et des membres, à un moment donné, ces coûts seront inévitablement supportés par ces derniers. Ces changements ont également nécessité le report d'autres projets.

Migration vers un système de protocole vocal par internet (VoIP) :

- Pendant la pandémie, l'Ordre a maintenu ses activités essentielles en demandant à son personnel de travailler à domicile. Les demandeurs et les membres ont pu continuer à recevoir l'aide du personnel de l'Ordre par l'intermédiaire du système de tickets Zendesk, et en laissant un message vocal et en se faisant rappeler. En 2022, l'Ordre a mis en place un système de protocole vocal par internet (VoIP) via Microsoft Teams, ce qui lui a permis de réintroduire une ligne téléphonique directe vers le Service de l'inscription. Le temps de réponse aux demandes téléphoniques des demandeurs et des membres a diminué, car les appelants ne sont plus obligés de laisser un message vocal.
- Pour compléter l'utilisation de VoIP, l'Ordre a également adopté un système intégré de rapports téléphoniques, le CLOBBA. Ce système permet à l'Ordre d'analyser les données relatives aux appels afin de déterminer les heures de pointe et d'adapter la couverture en personnel pendant ces périodes.

13. Politiques et pratiques relatives à l'antiracisme et à l'inclusion

Oui

Non

Description du changement ou de l'amélioration pouvant influencer sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitables :

Plan stratégique 2022-2027 de l'Ordre :

- Le conseil de l'Ordre a approuvé le Plan stratégique 2022-2027, qui comprend le domaine prioritaire relatif à l'intégration de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans tous les aspects du travail de l'Ordre. Le plan détermine les principales activités à entreprendre pour atteindre cet objectif. Les travaux sur ces activités ont commencé dès que le conseil a approuvé le nouveau plan au printemps 2022.

Engagement envers l'antiracisme :

- Dans la continuité de son action initiée lors de la mise en œuvre de la *Déclaration d'engagement envers l'antiracisme* de l'Ordre en 2020, l'Ordre a poursuivi l'intégration de l'antiracisme dans tous les aspects de son travail, y compris en recourant à une optique antiraciste lors de l'examen des politiques de l'Ordre (voir la référence aux politiques en réponse à la question 1) et en offrant une formation supplémentaire au personnel sur l'antiracisme et les préjugés (voir la référence à la formation dispensée en réponse à la question 10).
- Les mises à jour des politiques fondées sur l'engagement de l'Ordre envers l'antiracisme offrent aux demandeurs une plus grande transparence et un plus grand choix lors de l'inscription à l'Ordre, tandis que la formation supplémentaire du personnel minimise les préjugés potentiels et conduit à des résultats plus équitables en matière d'inscription.

Enquête sur le contenu offert par les établissements d'enseignement postsecondaire en matière de lutte contre le racisme :

- L'Ordre a mené une enquête auprès des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario et des établissements offrant des programmes d'EPE approuvés afin de déterminer quel contenu sur l'antiracisme était fourni aux étudiants.
- Les réponses au sondage sont utilisées pour éclairer l'élaboration d'options politiques visant à combler les lacunes dans le contenu des programmes, à créer des ressources et à améliorer les critères d'entrée en exercice qui pourraient affecter les futurs demandeurs.

Sensibilisation des établissements d'enseignement postsecondaire autochtones :

- L'Ordre a lancé une stratégie de sensibilisation axée sur l'établissement d'une relation de collaboration avec l'Indigenous Advanced Education Skills Council, ainsi qu'avec les sept établissements postsecondaires autochtones offrant des programmes d'éducation de la petite enfance en partenariat avec les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.
- L'objectif de cette collaboration est de veiller à ce que les politiques, les processus et les structures réglementaires nécessaires soient en place pour que les diplômés de ces programmes puissent continuer à remplir les conditions d'inscription à l'Ordre lorsque les établissements postsecondaires autochtones obtiendront le statut de programme approuvé et commenceront à délivrer des diplômes de l'Ontario de manière indépendante.

14. Structure organisationnelle

Oui

Non

Description du changement ou de l'amélioration pouvant influencer sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitables :

Modifications des opérations à la suite des changements législatifs imposés :

- L'Ordre a apporté d'importantes modifications opérationnelles à son processus d'inscription à la suite des changements législatifs imposés à la LAEPR. Les nouvelles exigences déclaratives ont obligé le personnel et la direction à créer de nouveaux processus ciblant les déclarations de conformité en relation avec le contrôle du traitement d'un dossier de demande d'inscription, ce qui a nécessité une formation considérable du personnel. La charge administrative liée aux exigences déclaratives a entraîné une augmentation notable de la charge de travail, ce qui a nécessité le recrutement de cinq personnes supplémentaires.

15. Mesures de prévoyance ou plans de continuité des opérations

Oui

Non

Description du changement ou de l'amélioration pouvant influencer sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitables :

16. Exigences en matière de documentation requise à l'appui de l'inscription

Oui

Non

Description du changement ou de l'amélioration pouvant influencer sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitables :

Changements apportés à la documentation dans iMIS :

- En raison des modifications législatives imposées à LAEPR, l'Ordre a apporté des changements considérables à la documentation du processus de demande d'inscription dans iMIS. Le personnel est désormais tenu de compléter la documentation du processus d'inscription, ce qui comprend la saisie d'informations supplémentaires sur le statut et le délai de traitement à des fins de déclarations législatives. Cela a sensiblement augmenté la charge de travail du personnel chargé de l'inscription. Il n'y a eu aucune incidence sur les demandeurs.

17. Test de maîtrise de la langue (français ou anglais)

Oui

Non

Description du changement ou de l'amélioration pouvant influencer sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitables :

En ce qui concerne les changements apportés aux tests de maîtrise de la langue, veuillez consulter la réponse à la question 2.

Section 2

18. S'il y a lieu, veuillez énumérer les trois principales réalisations de votre organisme en matière de pratiques d'inscription équitables au cours de la période de référence.

Les trois principales réalisations de l'Ordre au cours de la période visée par le rapport sont les suivantes :

- Plan stratégique 2022-2027 de l'Ordre
 - Le conseil de l'Ordre a approuvé le plan stratégique quinquennal, qui comprend les domaines prioritaires suivants liés au processus d'inscription :
 - Favoriser l'excellence dans la pratique en renforçant les critères d'entrée en exercice, notamment en améliorant la compréhension des pratiques actuelles en matière de stage à la lumière de la pandémie, et en élaborant des modules d'entrée en exercice à l'intention des demandeurs et des nouveaux membres.
 - Permettre la production et le partage de données de haute qualité et établir et entretenir des relations constructives avec les parties prenantes dans le but d'améliorer la collecte, le partage et l'analyse des données en matière de pratiques d'inscription. Cette collaboration et ce partage de données permettent à l'Ordre d'améliorer davantage l'équité et l'impartialité des processus d'inscription, et de cerner et d'éliminer tout obstacle potentiel pour les demandeurs.
 - Bâtir une profession résiliente et pérenne en favorisant le recrutement et la rétention au sein de la profession ainsi que son perfectionnement afin de s'assurer que toutes les familles ont accès à des éducatrices et des éducateurs professionnels qualifiés.
- Actions de l'Ordre axées sur l'équité
 - Avec la mise en œuvre du plan stratégique 2022-2027, l'Ordre a commencé à revoir systématiquement ses processus et ses pratiques afin de repérer et d'éliminer les obstacles et la discrimination, et de soutenir l'équité et l'inclusion dans tous les aspects de son travail. Il s'agissait notamment de créer un cadre centralisé pour la coordination et le financement des initiatives en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, et d'élaborer et mettre en œuvre des outils axés sur l'équité dans le cadre de l'élaboration des ressources de l'Ordre. Ce travail sert de base pour informer sur l'équité, la diversité et l'inclusion dans les politiques et les pratiques d'inscription.
- Sensibilisation des établissements d'enseignement postsecondaire autochtones :
 - En 2022, l'Ordre a entamé un travail de sensibilisation auprès des sept établissements d'enseignement postsecondaire autochtones offrant des programmes d'éducation de la petite enfance afin d'établir une relation de collaboration visant à harmoniser les politiques et processus d'inscription et à s'assurer que ces programmes continuent de répondre à l'exigence d'inscription en matière d'études et de formation. En outre, cette collaboration permet de contribuer collectivement à la recherche de solutions et de plaider davantage en faveur du changement et de la lutte contre le racisme systémique dans ce secteur.

Section 3

19. Le cas échéant, veuillez énumérer les trois principaux risques ayant eu une incidence sur la capacité de votre organisme à obtenir de meilleurs résultats en matière d'inscription pour les demandeurs au cours de la période de référence. Veuillez également indiquer les mesures que vous avez prises pour atténuer l'impact de ces risques.

Parmi les risques ayant eu un impact sur la capacité de l'Ordre à obtenir des résultats plus rapides en matière d'inscription, on compte :

- Interactions imprévisibles avec les demandeurs
 - Bien que l'Ordre mette tout en œuvre pour garder le contact avec les demandeurs et assurer une communication claire et judicieuse de ses exigences, les demandeurs ne réagissent pas toujours rapidement, notamment lorsqu'ils fournissent la documentation nécessaire ou des clarifications sur leur candidature, ce qui entraîne des retards dans le processus d'évaluation.

Section 4

20. Croyez-vous avoir une exigence en matière d'expérience canadienne (EEC)? Si oui, veuillez décrire les compétences du demandeur que vous cherchez à développer par le biais de cette exigence dans le champ de commentaires ci-dessous :

EEC : expérience de travail ou formation pratique professionnelle obtenue au Canada.

Oui

Non

Autre (veuillez préciser) :

Section quantitative

Les informations quantitatives suivantes sont collectées dans le but d'observer les changements et tendances statistiques liés aux effectifs d'adhésion de l'organisme, au volume de demandes, aux résultats en matière de délivrance de permis/certificats et aux appels de décision d'une année sur l'autre.

Langues

21. Indiquez les langues dans lesquelles les documents d'inscription et renseignements sur le processus de demande d'inscription sont mis à disposition.

Anglais

Français

Autre (veuillez préciser)

Données sur l'adhésion

22. *Données démographiques.* Veuillez indiquer le nombre de membres dans chaque catégorie de genre indiquée ci-dessous et le nombre total de membres au 31 décembre 2022.

Nombre total d'hommes	1 148
Nombre total de femmes	58 723
Personnes non-binaires	58
Genre non indiqué	0
Total général	59 929

Concernant vos membres :

23. Collectez-vous des données fondées sur la race?

Oui

Non

Autre (veuillez préciser) :

24. Collectez-vous d'autres données démographiques ou fondées sur l'identité?

Oui

Non

Autre (veuillez préciser) :

Les demandeurs ont la possibilité de se déclarer comme étant francophones, autochtones ou les deux.

25. Prévoyez-vous de collecter des données sur la race à l'avenir?

Oui

Non

Si oui, veuillez indiquer le type :

L'Ordre est actuellement en phase de recherche et de développement d'un processus de collecte de données fondées sur la race, et détermine des propositions de mesures pour collecter des données sur la diversité ainsi que des consultations ciblées sur la collecte supplémentaire de données sur la diversité.

26. Données sur la catégorie de certificat/permis. Au 31 décembre de l'année de référence, veuillez indiquer le nombre de membres dans chaque classe ou catégorie d'inscription, selon le cas.

Exercice entièrement indépendant	59 913
Permis/certificat temporaire/limité	16
Permis/certificat d'urgence	0
Autres catégories	0
Total général	59 929

27. Pays ou territoires où les membres ont reçu leur formation initiale. Veuillez indiquer le type de certificat d'inscription et le nombre total de membres inscrits au 31 décembre de l'année de référence pour chaque catégorie énumérée ci-dessous.

Ontario	57 841
Autres provinces et territoires canadiens	292
É.-U.	28
Autres pays	136
Multiplés et/ou pays non indiqué	1 632
Total	59 929

28. Indiquez le nombre total de membres inscrits parmi les 12 territoires ou pays étrangers suivants où ils ont reçu leur formation initiale à la profession ou au métier en question.

Pays	Total de membres
Royaume-Uni/Grande-Bretagne	27
Inde	19
Australie	9
France	6
Serbie	6
Brésil	4
Chine	4
Philippines	4
Corée du Sud	4
Venezuela	4
Colombie	3
Israël	3

Données sur les demandes d'inscription

Données démographiques

29. Indiquez le nombre de demandeurs ayant présenté une demande d'inscription entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année de référence dans chaque catégorie applicable.

Nombre total d'hommes	192
Nombre total de femmes	5 300
Personnes non-binaires	14
Total général	5 506

Concernant les demandes, vous avez reçu :

30. Collectez-vous des données fondées sur la race?

- Oui
Non

31. Collectez-vous d'autres données démographiques ou fondées sur l'identité?

- Oui
Non

Si oui, veuillez indiquer le type :

Les demandeurs ont la possibilité de se déclarer comme étant francophones, autochtones ou les deux.

Catégorie de demandeurs

32. Nombre de demandeurs qui se sont retirés volontairement ou involontairement (demandes inactives ou périmées) du processus de demande d'inscription entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022.

161

33. Veuillez indiquer le nombre total de demandeurs provenant de l'Ontario ayant présenté une demande d'inscription entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 pour chacune des catégories suivantes s'il y a lieu.

Nombre de demandeurs	5 123
Nombre de demandeurs à qui un permis/certificat d'inscription a été délivré	4 824
Temps moyen de traitement de la demande d'inscription en semaines à partir du premier contact	* Voir réponse à la question 41
Temps moyen de traitement de la demande d'inscription en semaines à partir de la réception de tous les documents	* Voir réponse à la question 41

34. Veuillez indiquer le nombre total de demandeurs provenant de provinces ou territoires canadiens (hors Ontario) ayant présenté une demande d'inscription entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 pour chacune des catégories suivantes s'il y a lieu.

Nombre de demandeurs	103
Nombre de demandeurs titulaires d'un permis/certificat	19
Temps moyen de traitement de la demande d'inscription en semaines à partir du premier contact	* Voir réponse à la question 41
Temps moyen de traitement de la demande d'inscription en semaines à partir de la réception de tous les documents	* Voir réponse à la question 41

35. Veuillez indiquer le nombre total de demandeurs dans la catégorie « certificat à certificat » (mobilité de la main-d'œuvre) ayant présenté une demande d'inscription entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 pour chacune des catégories suivantes s'il y a lieu.

Nombre de demandeurs	102
Nombre de demandeurs à qui un permis/certificat d'inscription a été délivré	85
Temps moyen de traitement de la demande d'inscription en semaines à partir du premier contact	* Voir réponse à la question 41
Temps moyen de traitement de la demande d'inscription en semaines à partir de la réception de tous les documents	* Voir réponse à la question 41

36. Veuillez indiquer le nombre total de demandeurs provenant de pays étrangers (hors É.-U.) ayant présenté une demande d'inscription entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 pour chacune des catégories suivantes s'il y a lieu.

Nombre de demandeurs	101
Nombre de demandeurs titulaires d'un permis/certificat	9
Temps moyen de traitement de la demande d'inscription en semaines à partir du premier contact	* Voir réponse à la question 41
Temps moyen de traitement de la demande d'inscription en semaines à partir de la réception de tous les documents	* Voir réponse à la question 41

37. Veuillez indiquer le nombre total de demandeurs provenant de multiple pays ou territoires non indiqués et ayant présenté une demande d'inscription entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 pour chacune des catégories suivantes s'il y a lieu.

Nombre de demandeurs	158
Nombre de demandeurs à qui un permis/certificat d'inscription a été délivré	92
Temps moyen de traitement de la demande d'inscription en semaines à partir du premier contact	* Voir réponse à la question 41
Temps moyen de traitement de la demande d'inscription en semaines à partir de la réception de tous les documents	* Voir réponse à la question 41

38. Veuillez indiquer le nombre total de demandeurs diplômés d'un établissement d'enseignement postsecondaire ayant présenté une demande d'inscription entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 pour chacune des catégories suivantes s'il y a lieu.

Nombre de demandeurs	5 048
Nombre de demandeurs à qui un permis/certificat d'inscription a été délivré	4 823
Temps moyen de traitement de la demande d'inscription en semaines à partir du premier contact	* Voir réponse à la question 41
Temps moyen de traitement de la demande d'inscription en semaines à partir de la réception de tous les documents	* Voir réponse à la question 41

39. Veuillez indiquer le nombre total de demandeurs qui se sont réinscrits après leur retrait du processus de demande d'inscription entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 pour chacune des catégories suivantes s'il y a lieu.

Nombre de demandeurs	7
Nombre de demandeurs à qui un permis/certificat d'inscription a été délivré	7
Temps moyen de traitement de la demande d'inscription en semaines à partir du premier contact	* Voir réponse à la question 41
Temps moyen de traitement de la demande d'inscription en semaines à partir de la réception de tous les documents	* Voir réponse à la question 41

40. Veuillez fournir vos commentaires supplémentaires aux questions 33 à 41.

Au cours de l'année 2022 visée par le rapport, le système de gestion des données de l'Ordre ne rend compte que les données relatives à la date de soumission de la demande et à la date à laquelle elle est *approuvée*. D'autres données nécessaires à l'évaluation des délais de traitement n'étaient pas disponibles (c'est-à-dire les données nécessaires pour déterminer le délai moyen de traitement des demandes en semaines à partir du premier contact avec le demandeur et le délai moyen de traitement des demandes en semaines à partir de la réception de tous les documents requis). En janvier 2023, l'Ordre a mis en œuvre les mises à niveau nécessaires de son système de gestion des données afin de saisir les points requis et d'évaluer les délais de traitement pour être pleinement conforme aux changements apportés à la LAEPR prenant effet en mars et juillet 2023.

Territoire ou pays où les demandeurs ont reçu leur formation initiale

41. Indiquez le nombre total de demandeurs parmi les 12 territoires ou pays suivants où ils ont reçu leur formation initiale à la profession ou au métier en question.

Pays	Nombre total de demandeurs
Hong Kong	28
Inde	15
États-Unis d'Amérique	15
Australie	6
Irlande	5
Jamaïque	5
Nouvelle-Zélande	5
Philippines	5
Royaume-Uni	5
Corée du Sud	4
Île Maurice	3
Nigeria	3

Délai de traitement

42. À compter du 31 décembre 2022, combien de permis/certificats votre organisme a-t-il délivrés?

5 252

43. 44. Veuillez indiquer le nombre total de demandeurs ayant reçu un permis ou certificat complet entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 dans les délais suivants :

0 – moins de 3 mois	4 584
3 mois – moins de 6 mois	377
6 mois – moins de 12 mois	239
12 mois – moins de 18 mois	27
18 mois – moins de 24 mois	9
24 mois ou plus	16
TOTAL	5 252

Âge des demandes actives

44. Au 31 décembre 2022, combien de demandes d'inscription actives aviez-vous à l'inventaire?

715

45. Veuillez fournir une répartition (et le total) de demandes actives selon la durée (âge) pendant laquelle elles sont restées ouvertes.

0 – moins de 3 mois	326
3 mois – moins de 6 mois	184
6 mois – moins de 12 mois	169
12 mois – moins de 18 mois	23
18 mois – moins de 24 mois	4
24 mois ou plus	9
TOTAL	715

Autres permis ou certificats d'inscription traités

46. Veuillez indiquer le nombre de demandeurs à qui un permis de catégorie* différente a été délivré par votre organisme au cours de l'année de référence (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022).

Indiquez le pays ou territoire où les membres ont reçu leur formation initiale (par ex., avant d'être autorisés à utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario).

* Une autre catégorie de permis ou de certificat permet à son titulaire d'exercer sous réserve de restrictions, mais des exigences supplémentaires doivent être satisfaites pour que le membre soit pleinement autorisé à exercer.

Ontario	3
Autres provinces et territoires canadiens	0
Certificat à certificat (Mobilité de la main-d'œuvre)	0
É.-U.	0
Autre (international)	4
Multiples et/ou pays non indiqué	0
TOTAL	7

47. Veuillez indiquer le nombre de demandes, s'il y a lieu, à l'issue desquelles un permis ou certificat a été délivré en urgence par votre organisme au cours de l'année de référence (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022). Indiquez le pays ou territoire où les membres ont reçu leur formation initiale (par ex., avant d'être autorisés à utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario).

Ontario	0
Autres provinces et territoires canadiens	0
Certificat à certificat (Mobilité de la main-d'œuvre)	0
É.-U.	0
Autre (international)	0
Multiples et/ou pays non indiqué	0
TOTAL	0

48. Veuillez indiquer le nombre de permis/certificats temporaires ou d'une autre catégorie à l'issue desquels votre organisme a délivré un permis/certificat complet au cours de l'année de référence (1er janvier-31 décembre 2022). Indiquez le pays ou territoire où les membres ont reçu leur formation initiale (par ex., avant d'être autorisés à utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario).

Ontario	1
Autres provinces et territoires canadiens	0
Certificat à certificat (Mobilité de la main-d'œuvre)	0
É.-U.	0
Autre (international)	0
Multiplés et/ou pays non indiqué	0
TOTAL	1

Nombre de réexamens et d'appels traités

Indiquez le nombre de demandes de réexamens ou d'appels traitées par votre organisme au cours de l'année visée par le rapport (1^{er} janvier-31 décembre 2022) :

49. Pour les demandeurs ayant fait l'objet d'un examen interne ou qui ont été renvoyées au comité statutaire de votre conseil d'administration, tel qu'un comité des inscriptions. Indiquez le pays ou territoire où les membres ont reçu leur formation initiale (par ex., avant d'être autorisés à utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario).

Ontario	12
Autres provinces canadiennes	2
É.-U.	2
Autres pays	4
Multiplés et/ou pays non indiqué	0
TOTAL	20

50. Demandeurs ayant fait appel d'une décision en matière d'inscription. Indiquez le pays ou territoire où les membres ont reçu leur formation initiale (par ex., avant d'être autorisés à utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario).

Ontario	0
Autres provinces canadiennes	0
É.-U.	0
Autres pays étrangers	2
Multiplés et/ou pays non indiqué	0
TOTAL	2

51. Indiquez le nombre de demandes de réexamen ou d'appels traitées par votre organisme au cours de l'année visée de référence (1^{er} janvier-31 décembre 2022). Indiquez le pays ou territoire où les membres ont reçu leur formation initiale (par ex., avant d'être autorisés à utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario).

Ontario	12
Autres provinces canadiennes	2
É.-U.	2
Autres pays	4
Multiples et/ou pays non indiqué	0
TOTAL	20

52. Indiquez le nombre de décisions sur l'inscription qui ont été modifiées à l'issue d'un appel ou d'un examen par votre organisme au cours de l'année visée par le rapport (1^{er} janvier- 31 décembre 2022). Indiquez le pays ou territoire où les membres ont reçu leur formation initiale (par ex., avant d'être autorisés à utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario).

Ontario	3
Autres provinces canadiennes	0
É.-U.	0
Autres pays	2
Multiples et/ou pays non indiqué	0
TOTAL	5

53. Indiquez les trois principaux motifs (en pourcentage) de décision en matière d'inscription.
s.o.

54. Indiquez les cinq principales raisons (en pourcentage) pour lesquelles vous n'avez pas délivré de licence/certificat à des personnes formées à l'étranger.

1. Demandes ne satisfaisant pas aux exigences en matière d'études et de formation – 82 %
2. Demandes incomplètes – 19 %

55. Liste des cinq principales raisons (en pourcentage) pour lesquelles vous n'avez pas délivré de licence/certificat à des personnes formées au Canada.

1. Demandes incomplètes – 65 %
2. Demandes ne satisfaisant pas aux exigences en matière d'études et de formation – 30 %
3. Non-paiement des frais - 5 %

56. Veuillez fournir tout autre commentaire que vous pourriez avoir :

Sur les questions 24 et 31 : Concernant la mention du genre sur les formulaires de demande et les formulaires connexes de l'Ordre, la question se lit comme suit :

Je considère mon genre comme étant :

1. Femme
2. Homme
3. Si aucun des deux ne s'applique à vous, veuillez cocher cette case.

Les données de la catégorie « Nombre total de personnes non-binaires » sont basées sur le nombre de personnes pour qui aucun des termes ne s'applique.

Sur la question 27 : Les données relatives aux membres titulaires d'un permis/certificat temporaire/limité comprennent les personnes qui ont reçu un certificat d'inscription faisant l'objet de conditions ou restrictions.

Sur les questions 27, 28, 47 et 53 : La catégorie « Multiples et/ou pays non indiqué » inclut les personnes qui ont fait une demande sur la base d'un certificat d'équivalence délivré par l'Aféseo/l'AECEO ou en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). L'admission de ces personnes est fondée sur leur parcours d'études, mais leurs diplômes et leur formation n'ont pas été évalués par l'Ordre.

Sur la question 44 : Les délais de traitement des demandes (question 44) ont été déterminés à partir de la date de la soumission initiale de la demande (qui est souvent incomplète) jusqu'à la date à laquelle une décision a été prise.

Sur la question 46 : Les délais de traitement des demandes (pour la question 46) ont été déterminés à partir de la date de soumission de la demande (souvent incomplète) jusqu'à la date de fin de l'année civile (31 décembre 2022) des demandes encore en cours d'évaluation.

Sur les questions 44 et 46 : Les demandes qui restent ouvertes pendant plus de 24 mois comprennent les personnes qui participent actuellement au programme de formation visant à combler leurs lacunes en matière d'études. Ces demandeurs poursuivent activement des études supplémentaires afin de satisfaire aux exigences d'inscription en matière d'études et de formation. Comme indiqué dans le Rapport sur les pratiques d'inscription équitables de 2018, l'Ordre a élaboré ce programme pour aider les demandeurs admissibles à combler les lacunes de leur formation professionnelle afin de satisfaire aux exigences d'inscription en matière d'études et de formation. L'Ordre met ces évaluations en attente pendant que les demandeurs suivent des études supplémentaires, ce qui prolonge le temps de traitement de leur demande auprès de l'Ordre, mais profite au demandeur en leur offrant une voie vers l'inscription. Outre les demandes de personnes participant au programme de formation visant à combler leurs lacunes en matière d'études, les demandes qui restent ouvertes pendant plus de trois mois comprennent celles restées incomplètes en raison de l'absence de documents nécessaires non fournis par le demandeur.

Sur les questions 50-53 : Les données déclarées pour les demandeurs ayant fait l'objet d'un examen interne font référence au nombre de demandeurs qui ont présenté une demande de réexamen de leur demande en 2022. Les demandeurs qui soumettent une demande de réexamen fournissent des informations supplémentaires au cours du processus d'examen pour étayer leur demande, ce qui peut conduire à l'adhésion.

Sur la question 54 : L'Ordre a reçu deux demandes pour le comité d'appel des inscriptions en décembre 2022, et les décisions n'ont donc pas été prises avant 2023.